

Beu en retour du Musée
Royal de peinture trois tableaux

E. Schenker

N^o B^o d'Inspact

Berrettes

Le 4-11-07

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

N° 5090/174

Objet :

~~ANNEXE~~

RÉDACTEUR *J*

Expédié/copie le 30 8^h 1908

Notes :

Bruxelles, le 30 8^h 1908

A M Schlemmer

Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans les intentions de la Commission Directrice d'acquérir, pour les collections de l'Etat, les tableaux que vous avez bien voulu offrir de céder à ces fins par votre lettre du 21 8^h

Veuillez agréer, *Messieurs*, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Le 24-10-08.

6

Sans suite

Monsieur,

Je me permets de vous soumettre cette
photographie d'un tableaux:
Il a 95 x 116 et est signé:

J. Beerstraeten.

il représente une flotte de Guerre
C'est navires se compose d'un Ammirant
de Canons de Cuivre et de troupes
(Soldats et trompettes)

Le grand drapeau derrière le navire est
de couleur jaune.

Conservation parfaite.

Agreez Monsieur mes sinceres
Salutations

E. Seblomme

156 B^d Ansparck Bruxelles.

Monsieur,

Je me permets de vous soumettre
les Tableaux ci-joint:

- (1) Van Vleit Henri.
- (2) deux tableaux de Pierre Inayens.

Je vous prie d'agréer mes civilités Distinguées

E. Schlemmer

156 B^d Anspach. Bruxelles.

Bruxelles. 21-10-08

4

Je soussigné déclare avoir reçu les 7 tableaux
déposés au musée de peinture de Bruxelles
le 16-10-08

E. Seldemone

156 B^d Conspach

Bruxelles le 21-10-08

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
Secrétariat
TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 20 octobre 1908.

Monsieur Sellemmer

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission Directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, des tableaux qui faisaient l'objet de votre lettre du 16 écoulé

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente

Je vous prie, Monsieur Passmanne de notre considération distinguée

Le Secrétaire

J. A. Dornier

DE
Peinture et de Sculpture

DE
BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 5090/178

A M Schlemmer

B⁹ anspar 100
3/8

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'estallem..... qui faisaient l'objet de 16 votre lettre en 16^e octobre 1908

ANNEXE

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourront être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veillez agréer, M. mm, l'assurance de notre considération distinguée.

Copie/expédiée le 20. 8^{me} 1908

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

NOTES

Monsieur.

Je me permets de soumettre a votre haute
Compétence les tableaux ci-joints:

Veuillez agréer mes civilités distinguées

E. Seblimmer

156 B^d Anspach, Bruxelles.

Noms attribués aux Tableaux.

- 1^o. Jérôme Janssens (Intérieur)
- 2^o. G. Brekelenkam. (Intérieur)
- 3^o. J. Moolenaar. (Intérieur)
- 4^o. Homme à la plume (sujet Hollandais)
- 5^o. D. Teniers. (Fumeur)
- 6^o. un portrait avec Col dentette.
- 7^o. un portrait: Italienne (Raphaël)

Bruxelles le 16 octobre 1908.